

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 431 portant acceptation de la démission de M. Hano, pour compter du 24 juin 1941 en qualité de membre suppléant du Conseil d'administration

n° 431

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 juin 1941

Numéro JO
n° 535 du 30/06/1941

Date du numéro
30 juin 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 19 mars 1938 réorganisant le Conseil d'administration de la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 62 du 20 janvier 1938 nommant les membres titulaires et suppléants du Conseil d'administration, ensemble les actes subséquents l'ayant complété ou modifié: Vu la lettre de démission formulée par M. Hano, le 21 juin 1941.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est acceptée la démission offerte par M. Hano, pour compter du 21 juin 1941, en qualité de membre suppléant du Conseil d'administration. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.